au poste central en disant qu'on ne pouvait plus la garder chez les Sœurs de Charité, et qu'elle ne savait où aller.

" Mme Lajeunesse, la matronne, se mit immédiatement à l'œuvre et trouva pour cette pauvre mère et ses trois petits enfants un gîte pour la nuit.

" D'après les démarches qui ont été faites hier soir auprès du maire Préfontaine, notre premier magistrat lui paiera aujourd'hui son passage pour retourner à Cohoes.

" Ces cas de misère sont réellement trop fréquents, disait hier soir au représentant de La Minerve, un de nos échevins qui avait eu connaissance de l'affaire. Les autorités américaines nous envoient trop souvent leurs miséreux ; sous prétexte qu'ils sont Canadiens-français on les envoie ici, comme si la ville était obligée de supporter ces pauvres malheureux qui sont allés aux Etats-Unis dans le but de faire fortune et qui s'aperçoivent trop tard qu'ils n'auraient dû jamais quitter leur pays et leur famille. Il est vrai qu'il est toujours bon de voir revenir l'enfant prodigue, mais dans ce cas-ci ce n'est plus la même chose ; la ville, il nous semble, a assez de ses pauvres à protéger sans être obligé de venir en aide aux pauvres des villes étrangères, quoiqu'ils appartiennent à la grande famille canadienne-française. C'est bien le cas de dire que " Charité bien ordonné, doit commencer par soi-même."

Cette histoire, qui se répète trop souvent, est à la fois navrante et scandaleuse. Nous allons, si vous le voulez bien, chers lecteurs, en étudier rapidement les phases diverses et conclure de la valeur de nos institutions en dégageant la morale de cette cruelle et fréquente aventure.

Il s'agit d'une femme abandonnée avec trois enfants, dont l'aînée à quatre ans, ce qui laisse supposer que le dernier est encore à la mamelle. Ces trois mioches tiennent donc la mère dans un état d'esclavage incontestable et l'empêchent de pourvoir à sa propre subsistance. Cela ne souffre pas la moindre discussion. Que cette femme soit abandonnée ou veuve, le fait n'a d'importance que pour elle, c'est-à-dire que l'abandon peut lui être plus douloureux que le veuvage. Et même dans le premier cas, sa situation est plus irrémédiable, attendu que si elle était veuve, un brave ouvrier pourrait s'apitoyer sur son sort et lui redonner, avec son cœur et son nom, un nouveau foyer.

Elle ne peut donc vivre sans assistance dans la bonne ville de Cohoes, à moins de choir dans le concubinage ou la prostitution, ce qui lui attirerait la malédiction des institutions religieuses ou de son curé, qui lui refusent le moindre secours, comme de raison. La bonne ville de Cohoes, qui doit être très pauvre et qui est très forte en comptabilité municipale, n'a pas voulu garder ce quatuor de crève-la-faim, sous prétexte qu'il n'appartenait pas, par droit de naissance, à son intelligente et pitoyable population. " Crevez tous les quatre, a-t-elle